

COMMUNE DE BARRÊME
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE 04

Plan Local d'Urbanisme



5

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Délibération du conseil municipal :	10 juillet 2003
Arrêté le :	14 décembre 2005 du 16 octobre 2006 au 17 novembre 2006
Enquête publique :	
Approuvé le :	13 juillet 2007

Modifications	Mises à jour



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Bénéficiaire : commune

- Emplacement réservé n°1

Extension du parking - Parcelle n°120 (en totalité) - Superficie : 526 m² environ.

- Emplacement réservé n°2

Extension du parking et création d'une desserte - Parcelles n° 453, 455, 456 (en totalité), et parcelles n° 451 et 452 (en partie) - Superficie : 1917 m² environ.

- Emplacements réservés n°3 et n°4

Création d'une voie de liaison entre l'entrée Est du village et le quartier situé à l'Ouest de la colline Lafaraye - Parcelle n° 954 (en partie) - Superficie : 2670 m² environ - 10 m de largeur - et aménagement de l'accès à la dite voie depuis la RN 202 - Parcelles n° 431 (en totalité) et 432 (en partie) - Superficie : 536 m² environ.

- Emplacement réservé n°5 :

Extension du cimetière - Parcelle n° 952 (en totalité) - Superficie : 1 108 m² environ.

- Emplacement réservé n°6 :

Création d'une voie d'accès à la zone classée AU (parcelle n° 508) depuis la route départementale n° 119 - Parcelles n° 944 (en partie) - Superficie : 656 m² environ - 10 m de largeur.

- Emplacement réservé n°7 :

Création d'espace public - Parcelles n° 203, 199 (en totalité) et 200 (en partie) - Superficie : 160 m² environ.

- Emplacement réservé n° 8 :

Création d'espace public - Parcelles n° 176 et 177 (en totalité) - Superficie : 87 m² environ.

- Emplacement réservé n°9 :

Construction d'une station d'épuration des eaux usées en vue de desservir le hameau de Gévaudan - Parcelles n° 81, 82, 83, 86, 87, 88 (en totalité), et 90 (en partie) - Superficie : 2010 m² environ.